

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation du Transporteur relative au renforcement de la ligne 7004 à 735 kV du poste aux Outardes au poste des Laurentides (R-4259-2024)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 23 avril 2024, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour renforcer une portion de la ligne de transport 7004 à 735 kV reliant les postes aux Outardes et des Laurentides. Ce projet vise notamment le renforcement de la ligne 7004 comprise entre le poste aux Outardes et la rivière Saguenay, l'insertion de pylônes antichute en cascade, l'installation de nouveaux câbles de garde et le remplacement d'une section de conducteurs (le **Projet**).

Le coût total du Projet s'élève à 166,9 M\$, dont 146,2 M\$ sont attribués à la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service » et 20,7 M\$ sont attribués à la catégorie « Maintien des actifs ». Les mises en service sont prévues au mois de septembre de chaque année de 2024 à 2027.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**). Le Transporteur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur **au plus tard le 3 juin 2024 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 17 juin 2024 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

